

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Octobre 2009

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 Septembre 2009.
 2. Désignation du secrétaire de séance.
 3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
 4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne).
 5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
 6. Compte-rendu d'activité de la MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées).
 7. Délégation du Conseil municipal au Maire.
 8. Travaux d'Aménagement de la rue de la Poste : Attribution du marché.
 9. Groupement de commande : travaux de réfection de la voie communale n°2 et du trottoir d'accès à l'écosite : Attribution du marché.
 10. Construction des vestiaires de foot : choix de la procédure
 11. Révision du P.L.U : attribution de la mission de maîtrise d'œuvre.
 12. Attribution de subvention exceptionnelle aux associations.
 13. Taxe de raccordement au réseau d'eaux usées.
 14. Station d'épuration : mise en conformité avec la réglementation relative au stockage des boues - Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention.
 15. Service Assainissement : Avenant n°1 au contrat d'affermage.
 16. Festival des arts de la rue : Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre.
 17. Convention de prestation pour l'entretien et la surveillance du réseau d'eaux pluviales : Autorisation au Maire de signer cette convention.
 18. Convention pour l'utilisation de créneaux horaires de l'espace nautique du val d'orge : autorisation au Maire de signer cette convention.
 19. Caisse d'allocations familiales : convention d'objectifs et de financement : Autorisation au Maire de signer la convention.
 20. Approbation de l'affiliation auprès du Centre de règlement des Chèques Emploi Service Universel (C.R.C.E.S.U.) et acceptation des C.E.S.U. comme mode de règlement.
 21. C.C.V.E. : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
 22. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.
 23. Rapport d'activité 2008 du SIARCE.
 24. Pass-foncier
 25. Travaux d'aménagement de l'église : dossier de demande de subvention
- Questions Diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Sylvain PARASOTE, M. Pierre MARCILLE, Adjoint, Mme Marie-France PIGEON, M. Alain LEMAIRE, Conseillers municipaux délégués, M. Patrick MAEDER, M. Xavier LETOT, Mme Marie-Thérèse SALMON-LEMOINE, M. William FOURNIER, Mme Mauricette MANUELLE, Melle Cécile SHINTGEN, M. Olivier SCHINTGEN,

Etaient Absents : M. Thierry MARAIS, (pouvoir à M. QUINTARD), M. Serge VASSORT, (pouvoir à M. MAEDER) Mme Geneviève BRIDOUX, (pouvoir à Mme SERGENT) Mme Nicole GUERNEVE, (pouvoir à M. NICOLAS) Mme Simonne CADIX, (pouvoir à Mme PIGEON)

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 Septembre 2009

Le Compte rendu de la séance du 14 septembre dernier est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Mme Mauricette MANUELLE est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Fait à Vert le Grand le 23 octobre 2009

Le Maire,
J.C. QUINTARD



3. Compte-rendu d'activité des commissions communales

Commission Embellissement village : Mme SALMON-LEMOINE

La commission s'est réunie le 23 septembre, pour mettre au point l'organisation des travaux d'automne.

A savoir: les plantations au scolaire et au périscolaire,

les plantations rue des bateaux (devant la maison rénovée en appartements), ainsi qu'au lavoir, et, à tous les endroits du village où il y a des arbustes à remplacer.

Après étude des devis, les végétaux seront commandés aux pépinières de l'hurepoix.

Les fleurs d'automne qui vont être mises en terre à partir de cette semaine ont été commandées aux jardiniers de Paris et les bulbes de printemps aux tulipes de France.

A la mare du guichet : Il a été prévu un panneau interdisant la baignade et stipulant que les enfants étaient sous la responsabilité des parents.

La commission a envisagé la réfection de la fontaine de Bertault : rejointoyer le mur en pierre meulière, refaire la toiture, installer une grille avec porte (similaire à celle installée près du pont de la rue des bateaux).

Des devis vont être demandés en concertation avec la commission travaux.

Travaux à l'auberge : Actuellement les services techniques font la mise en peinture des volets. Ils seront de couleur verte en harmonie avec la couleur déjà existante sur la place de la mairie.

Éclairages de fin d'année : un petit groupe de la commission est allé chez le fournisseur retenu après devis (la société Décolum), voir les nouveautés, nous a soumis ses impressions, ce qui nous a permis de faire le choix de décors équipés en ampoules basse consommation d'énergie.

Les lampadaires nouvellement posés seront équipés de cordons lumineux : rue de l'orme, rue des gâches et une partie de la rue des sablons. La pose sera effectuée par la société Depreter.

Commission Jeunesse : Melle SCHINTGEN

Les prochaines activités proposées sont : visite de la cité des sciences le 24 octobre, Cosmic laser le 14 novembre, patinoire le 5 décembre, et cinéma le 19 décembre.

La vente des brioches du dimanche du 30 août 2009 a permis de faire un bénéfice de 365,50 euros. Cette somme permettra aux jeunes de pouvoir réaliser une activité au printemps.

Une soirée diaporama sur le séjour en Espagne est organisée vendredi 16 octobre 2009 à l'auberge. Un premier retour de séjour a été réalisé avec les animateurs et celui-ci est très positif.

Monsieur Julien Volin ne souhaite plus faire partie des animateurs ados. Il est remplacé par Monsieur Charles Dupire.

Commission Communication : M. PARASOTE

Le journal communal HORIZON n° 26 vient d'être distribué dans les boîtes aux lettres. Je remercie à nouveau tous ceux qui ont collaboré à sa parution.

D'ors et déjà la commission communication s'est remise au travail à l'élaboration du prochain journal qui devrait paraître au début de l'année prochaine. Je rappelle également à l'ensemble des dirigeants des associations qu'ils peuvent dès à présent me faire parvenir leur proposition d'article concernant leur actualité.

Commission Logement : Mme PIGEON

La commission travaille actuellement sur la révision du règlement d'attribution des logements. Ce dernier demande à être amélioré pour répondre aux conditions de vie actuelle.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)

Rapport d'activité : M. QUINTARD

Riche de nos 17 communes nous comptabilisons 53 735 habitants

Développement économique

Nombreuses actions en faveur des entreprises

Projets d'aménagement de la ZAC Montvrain 2

Requalification de ZAE

Diffusion de l'information économique

Développement touristique et plusieurs actions pour faire découvrir les richesses de notre territoire

Aménagement de l'Espace

Adoption du SCOT

Gestion des lignes de transport

Aire d'accueil des gens du voyage :

Avancement du dossier, avec le lancement de la consultation pour la réalisation de l'aire de Ballancourt

Ballancourt : 12 places

Itteville : 12 places

Menecy : 20 places

Elimination et valorisation des déchets

Entrée des 3 dernières communes dans le marché de collecte (Saint-Vrain, Ormoy, Vert-le-Grand)

Actions en faveur du tri et de la prévention des déchets

Démarrage du recensement et puçage des bacs de collecte (mise en œuvre d'une décision du Conseil Communautaire avec pour objectifs de connaître le parc de bacs et permettre de faire des simulations de tarifs en vue de passer à la REOM).

Equipement et manifestations sportives

Dépôt du dossier de demande de subvention pour la halle de sport de Champcueil

Nous attendons toujours les financements de la Région et du Conseil Général.

Manifestations culturelles d'intérêt communautaire

Participation de la fête de la science

Les actions de communication ont été nombreuses

Val d'Essonne infos 2

La lettre du transport 3

La lettre info déchets 2

La bourse des locaux 2

L'annuaire des entreprises

2 nouvelles publications

Le guide du tourisme

Le Flash info

Site internet

Arrivée d'un nouveau site

Val d'Essonne Eco dédié aux acteurs économiques

Site général

Cc-val-essonne.fr

Les activités fonctionnelles : administration générale, personnel et finances

Pour rappel, les finances en 2008.

Section de fonctionnement

Excédent brut de clôture de 2 297 960, 10 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées à hauteur de 25.55 % soit 1 048 046, 06 €

Faible réalisation du au décalage des 2 principaux programmes.

Requalification des ZA

Aménagement des aires d'accueil

Recettes réalisées à hauteur de 25, 72 %

Conseil Communautaire du 29 septembre 2009 : M. QUINTARD

Développement économique

Nous avons garanti un emprunt pour l'aménagement de la ZAE de Montvrain II

La CCVE participera au SIMI (salon de l'immobilier d'Entreprise)

Gens du voyage

L'aire d'accueil de Ballancourt sera en service début octobre

Ordures ménagères

Une convention sera signée avec SULO et OTUS pour l'installation des lecteurs de puces sur les camions d'enlèvements des OM

Aménagement du territoire

Le conseil a refusé de modifier ses statuts pour prendre la compétence « gendarmerie »

Transports

Demande de subvention au STIF, au Conseil Régional et au Conseil Général pour l'aménagement et la mise aux normes des points d'arrêts des lignes régulières

Transport à la demande

La CAO a attribué le marché à la société Méditerranéenne de voyageurs. Le service débutera en octobre. Vert-le-Grand pourra bénéficier de Mobi Val d'Essonne 3 jours par semaine (mercredi, jeudi, samedi)

Finances

Le Conseil Communautaire a décidé de verser une DSC de 955 110 € (Dotation Solidarité Communautaire)

455 110 pour la part intéressement économique, 500 000 pour la part solidarité

Je confirme que notre commune percevra

245 590 € au titre de la part intéressement économique, 6 887 € au titre de la solidarité

Commission Evènementiel : Mme SERGENT

Il a été décidé la reconduction de la prise en charge des plaquettes du patrimoine pour 2010

Les programmations suivantes :

Fête de la science du 13 au 19 novembre 2009 en partenariat avec l'association « A fond la science ». Le thème « Darwin de A à Z » information auprès des écoles du territoire, transport des élèves de classes primaires de CM1, vers la salle de loisirs de Leudeville où aura lieu la manifestation.

Printemps des contes, partenariat CCVE + bibliothécaires, thème choisit : l'Afrique

Spectacle d'ouverture à Leudeville le 27 mars, spectacle de clôture le 10 avril au théâtre de Mennecey

De 15 à 19h entrée libre, ambiance familiale, avec spectacles de contes, ateliers musicaux, dégustation de produits africains, animation autour d'un marché équitable. Coût supporté intégralement par la communauté de communes.

A Vert le Grand un spectacle est prévu. Le coût de la prestation sera supporté à 50% par la commune et 50% par la CCVE.

Commission Transport : M. NICOLAS

la commission transport de la CCVE du 5 octobre 2009 sur les transports scolaires :

Lorsque des familles évoquent un dysfonctionnement du service auprès de la CCVE, il a été demandé d'avoir un meilleur retour en Mairie de la réponse au dysfonctionnement pour que l'on puisse répondre aux habitants des communes, ceci pour un meilleur suivi du service.

Bruno NICOLAS a demandé que pour les prochains contrats il soit envisagé d'avoir des cars (places assises) et non des bus pour les lignes qui desservent le collège de Marolles (enfants de la 6ème à la 3ème)

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats

La réunion du SIREDOM DU 8 octobre dernier ayant été reportée au 21 octobre, ce point de l'ordre du jour est annulé.

6. Compte-rendu d'activité de la MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées)

- 18 septembre la réunion d'information de Vert le petit, a rassemblé 80 personnes devant une assistance très intéressée. De nombreuses questions ont été posées.

- 24 Septembre réunion du comité de pilotage

Mr Devineau de la société Athénée nous a présenté les étapes à venir

Le déblayage du terrain par les services techniques a débuté

Un sondage des sols est prévu début octobre

Démolition de la propriété Frémont prévue mi-janvier.

DDE dépôt du dossier début 2010

Mr Tommy-Martin nous a présenté le projet de 2 cuisinistes.

Un groupe d'élus de Vert le Grand, des représentants de la MSA, de BVRV ainsi que la directrice de la MARPA de Tigery, se sont rendus à Nesploy dans le Loiret le 25 septembre afin de visiter une MARPA.

Les échanges lors de cette visite avec le directeur et le président de l'association de gestion, ont été très instructifs, les informations recueillies vont nous permettre d'éviter certaines erreurs mais aussi de nous enrichir de leur expérience, et d'avancer notamment sur le projet des cuisinistes.

- Le 30 septembre Bruno Nicolas et moi-même avons rencontré Mr Dupré Maire de Leudeville, afin de lui proposer de devenir « commune associée », l'échange a été particulièrement intéressant Leudeville ayant un projet de maison privée de 80 lits. Il a été convenu de présenter le projet au conseil municipal.

- Le 9 octobre rencontre avec Mr Coquidé Maire d'Echarcon, le projet lui a paru intéressant une rencontre avec le conseil municipal aura lieu en janvier.

Aujourd'hui réunion de la commission aménagement vie de la MARPA

Echange sur le projet cuisine et buanderie suite à la visite de Nesploy. Contact sera pris avec le cuisiniste afin de lui faire part des modifications que nous souhaitons apporter au projet.

7. Délégation du conseil municipal au Maire

M QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation :

Acquisitions

- | | |
|--------------------------|----------------|
| ▪ IBS (portable) | 1 682.52 Euros |
| ▪ VIF FURNITURE (tables) | 1 700.00 Euros |

8. Travaux d'Aménagement de la rue de la Poste : Attribution du marché.

Monsieur QUINTARD informe les membres du conseil municipal que, suite au marché passé selon la procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics) pour les travaux d'aménagement de la rue de la Poste, la commission a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : Enfouissement des réseaux basse tension et France Télécom. 3 entreprises ont répondu : SRT, RTPE et DEPRETER

L'entreprise SRT, sise 65, route de Brunoy - 91480 QUINCY SOUS SENART, pour un montant de 129648.75 € Ht soit 155055.99 € TTC a été retenue pour ce marché.

Le marché est conclu pour une durée de 8 semaines à compter du démarrage des travaux.

Lot 2 : Travaux de voirie : 7 entreprises ont répondu : PROBINORD, STRF, SRT, SACER, EIFFAGE, M.G.C.E et S.F.R.E.

L'entreprise STRF, sise 57, rue de la Libération - 91590 BOISSY LE CUTTE, pour un montant de 338 760.00 € HT soit 405 156.96 € TTC a été retenue pour ce marché.

Le marché est conclu pour une durée de 3 mois.

Après discussion, Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les dossiers présentés et autorise le MAIRE à signer tous documents relatifs à ce marché.

9. Groupement de commande : travaux de réfection de la voie communale n°2 et du trottoir d'accès à l'écosite : Attribution du marché.

Monsieur QUINTARD informe les membres du conseil municipal que, suite au marché passé selon la procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics) pour les travaux de réfection de la voirie communale n° 2 et du trottoir d'accès à l'écosite deux entreprises ont répondu pour le lot Voirie: EIFFAGE et STRF.

L'entreprise suivante est retenue :

Lot 1 : Réfection voirie -

L'entreprise STRF, sise 57, rue de la Libération - 91590 BOISSY LE CUTTE, pour un montant de 184 200.00 € HT soit 220 303.20€TTC

Le marché est conclu pour une durée de 3.5 mois.

Pour information, dans le cadre du groupement de commande le lot 2 relatif aux trottoirs est attribué par la SEMARDEL.

Après discussion, Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le dossier présenté et autorise le MAIRE à signer tous documents relatifs à ce marché.

10. Construction des vestiaires de foot : choix de la procédure.

La commune va procéder aux travaux de construction des vestiaires de football.

De ce fait, il est nécessaire de faire le choix sur le type de marché envisagé.

M. NICOLAS propose de lancer une procédure adaptée (MAPA) pour cette opération. (Décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008 sur les marchés de travaux passés en procédure adaptée).

Après discussion,

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE

DECIDE de lancer, pour cette opération un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

11. Révision du P.L.U : attribution de la mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur MARCILLE informe les membres du conseil municipal que, suite au marché passé selon la procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics) pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Vert le Grand : 4 Bureaux d'Etudes ont répondu.

Après étude et audition des candidats, le Bureau d'Etudes Jean-Jacques LYON-CAEN et Dominique GIRARD 16, rue Ortolan - 75005 PARIS en ressort avec l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 60 000.00 € HT soit 71 760.00 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée de 30 mois.

Après discussion, Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le dossier présenté et autorise le MAIRE à signer tous documents relatifs à ce marché.

12. Attribution de subvention exceptionnelle aux associations.

A la suite des jeux du Forum des Associations, vu le classement général, M. LEMAIRE propose les subventions suivantes :

Tennis Club Grand Vertois	350 €
Gymnastique Volontaire	250 €
Sapeurs Pompiers (Amicale)	200 €
Comité Jumelage Wingham	150 €
A.P.A.K.	100 €
Danse GR	70 €
Club des Anciens	70 €
USVG Football	70 €
Comité Jumelage Idanha	70 €
Judo Club	70 €

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE cette proposition.

13. Taxe de raccordement au réseau d'eaux usées

M. QUINTARD rappelle la délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2003 fixant le montant de la taxe de raccordement au réseau d'eaux usées : 7 €/m² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et propose de la percevoir dans le délai de 18 mois suivant l'acceptation du dossier.

Après discussion, Le Conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition.

14. Station d'épuration : mise en conformité avec la réglementation relative au stockage des boues - Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal le dossier de demande de subvention relatif à la mise en conformité avec la réglementation relative au stockage des boues : mise en place de 2 silos souples de 150 m³.

La commune souhaite augmenter sa capacité de stockage des boues sur site. Ces travaux sont destinés à stabiliser le fonctionnement de la station qui ne respecte pas les normes de rejet quand l'épaississement des boues est impossible.

Afin d'augmenter la production journalière de boues, la commune envisage la pose de 2 cuves supplémentaires. Le volume supplémentaire de 300 m³ doit permettre d'optimiser le taux de boues des bassins d'aération.

Le présent avant-projet a pour but de définir les orientations techniques et le montant estimatif des travaux. Il servira de base à la mise en place des financements nécessaires à l'opération.

La dépense à envisager, telle qu'elle ressort du détail estimatif s'élève à 30 566,71 €uros TTC

Montant subventionnable :	25 557,45 €
Participation de l'agence de l'eau : (40%)	10 222,98 €
Participation du Conseil Général : (20 %)	5 111,49 €
Part Communale : (40%)	10 222,98 €

Avance de la T.V.A. : 19,6 % 5 009,26 €

Après discussion, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'avant projet sommaire présenté et charge le Maire de déposer des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil général et de l'agence de l'eau

15. Service Assainissement : Avenant n° 1 au contrat d'affermage.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil la proposition d'avenant n°1 au contrat d'exploitation par affermage du service assainissement. Par contrat en date du 12 Mai 2001, la commune a confié à la compagnie des Eaux et de l'Ozone la gestion de ses réseaux d'eaux usées.

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la collectivité confie à la société l'exploitation des réseaux et poste de refoulement suivants :

- Réseau rue des Sablons (raccordement I.T.M.)
- Réseau allée de Châtres
- Réseau allée du Bois Loulou
- Poste de refoulement « allée de Châtres »
- Poste de refoulement « allée du Bois Loulou »

Ces ouvrages seront exploités dans les conditions techniques définies dans le contrat d'affermage. En contrepartie des charges qui lui incombe, la société perçoit auprès des usagers de la collectivité une rémunération HT fixée à 0,6334 €uros ht/m³.

Après discussion,

Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Le Maire à signer l'avenant proposé.

16. Festival des arts de la rue : Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Mme SERGENT présente aux membres du conseil municipal, une proposition de la société DRACART Conseil pour une mission d'organisation de la manifestation « Festival des Arts de la rue ».

La mission proposée se décompose comme suit :

- Elaboration de diagnostic culturel et patrimonial de la commune
- Elaboration du budget spécifique à la manifestation
- Recherche de subventions et montage des dossiers
- Recherche de mécénat et montage des dossiers
- Mise en place de la stratégie de communication et élaboration du matériel de promotion
- Mise en place de la stratégie de médiation auprès des publics locaux.
- Organisation de la logistique de l'événement

Cette mission débutera dès la signature du contrat et se terminera fin Juin 2010. Cette mission évaluée à 375 heures de travail s'élèvera à 6000 €uros TTC.

Après discussion, le conseil municipal, autorise Le Maire, à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre présenté à l'unanimité.

17. Convention de prestation pour l'entretien et la surveillance du réseau d'eaux pluviales : Autorisation au Maire de signer cette convention.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal une proposition de convention pour l'entretien et la surveillance du réseau d'eaux pluviales.

Afin de rationaliser l'exploitation du réseau d'eaux pluviales, il est envisagé de confier au prestataire une mission d'assistance technique.

Cette mission comportera les prestations suivantes :

- mise à disposition du service d'astreinte.
- curage préventif du réseau d'eaux pluviales et des avaloirs
- mise à jour annuelle des plans de réseau.

Le coût de cette mission est de 2232 €uros HT par semestre soit 4 464 euros HT annuels.

Après discussion,

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, le maire à signer la convention proposée.

18. Convention pour l'utilisation de créneaux horaires de l'espace nautique du val d'orge : autorisation au Maire de signer cette convention.

M. NICOLAS indique au conseil municipal que M. FORTANT, Directeur de l'école élémentaire a demandé la possibilité d'obtenir des créneaux horaires pour 3 classes pour l'année scolaire 2009/2010, à l'espace nautique du val d'orge.

La participation communale pour l'utilisation d'un créneau horaire a été fixée à 100 €uros par classe et par séance.

Il est nécessaire de signer une convention.

Après discussion,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention proposée.

19. Caisse d'allocations familiales : Convention d'objectif et de financement.

M. NICOLAS présente aux membres du conseil municipal, la proposition de convention d'objectif et de financement. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement par la Caisse d'Allocations familiales de la prestation de service pour l'accueil de loisirs primaire et maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

20. Approbation de l'affiliation auprès du Centre de règlement des Chèques Emploi Service Universel (C.R.C.E.S.U.) et acceptation des C.E.S.U. comme mode de règlement.

Monsieur QUINTARD, Maire, expose au conseil municipal, que la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale a créé le Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U).

Il précise que le C.E.S.U permet à un particulier :

- Soit de rémunérer et de déclarer des salariés occupant des emplois de services d'aide à la personne (garde et/ou soins à domicile, aide à la mobilité, entretien et travaux ménagers...) ou des assistants maternels agréés. C'est la formule du C.E.S.U « bancaire »,
- Soit de régler tout ou partie du montant des prestations de services fournies par un organisme agréé (entreprise ou association prestataire de services à la personne) ou d'une structure mandataire agréée ou d'une structure d'accueil (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants).

Monsieur QUINTARD ajoute que les prestations effectuées par Vert-le-Grand dans le cadre de la garderie périscolaire, de la halte garderie Charlie-Chaplin ainsi que le service d'aide à domicile correspondent au champ d'application de C.E.S.U. Les journées de centre de loisirs durant les vacances scolaires, les mercredis ainsi que les divers séjours organisés par le centre de loisirs ne pourront être réglés par ce moyen de paiement.

Il signale que le C.E.S.U constitue ainsi un moyen de paiement au même titre qu'un ticket restaurant ou un chèque-vacances. Il peut être « préfinancé » en tout ou partie par une personne morale ou physique au bénéfice des agents, ayant droits, retraités ou adhérents.

Monsieur QUINTARD dit que pour Vert-le-Grand, l'acceptation du règlement en C.E.S.U pour des prestations municipales, entrant dans le champ de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, constitue une avancée en termes de qualité de service rendu aux usagers. Une telle mesure contribue aussi à donner une image moderne et positive du village, et concourt, par ailleurs, à l'amélioration du recouvrement des factures des prestations municipales concernées.

Il explique que quant au remboursement de la valeur des C.E.S.U, la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que le centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel est chargé de traiter les demandes de remboursement. Au préalable, il convient de s'affilier auprès de cet organisme, situé à BOBIGNY (93).

Monsieur QUINTARD énonce que pour la commune, l'impact financier de l'acceptation de C.E.S.U se limite au coût :

- De l'affiliation auprès du Centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel (C.R.C.E.S.U) à hauteur de 35.28 € TTC par dossier d'inscription,
- Du traitement des demandes de remboursement des C.E.S.U encaissés : 4.90 € TTC par envoi en lot de C.E.S.U,
- Des commissions des émetteurs des C.E.S.U (qui varient de 0.40 % à 2.03 % du montant des chèques selon les émetteurs et le délai du remboursement).

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE D’AFFILIER la commune de Vert-le-Grand au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel, **ACCEPTE** le C.E.S.U comme mode de règlement pour la garderie périscolaire, pour la halte garderie Charlie-Chaplin et pour le service d'aide à domicile.

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits aux articles 64-6281 et 64-627 du budget primitif de l'exercice 2010 et suivants,

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

21. C.C.V.E. : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

M. QUINTARD présente au conseil municipal, le rapport annuel 2008 de la CCVE relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
Ce rapport est consultable en Mairie.

22. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

M. QUINTARD présente au conseil municipal, le rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Essonne dans le cadre de sa mission d'assistance-conseil.
Ce rapport est consultable en mairie.

23. Rapport d'activité 2008 du SIARCE.

M. QUINTARD présente au conseil municipal, le rapport d'activité 2008 du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau).
Ce rapport est consultable en mairie et a été mis en ligne et téléchargeable sur le site internet du SIARCE : www.siarce.fr

24. Pass-foncier

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal, le projet de construction de maisons individuelles Situé à coté du cimetière, il s'agit d'un terrain libre d'occupation développant une emprise 6623 m2 cadastré X n° 390 pour partie.

La société URBAPROM, 19 rue Albert Remy à Ris-Orangis, a manifesté son intérêt pour ce site sur lequel elle souhaite développer un projet .

Le projet proposé consiste à réaliser 18 maisons individuelles groupées destinées à l'accueil de jeunes primo accédants à la propriété. L'opération serait réalisée dans le cadre d'un PASS FONCIER en partenariat avec le collecteur 1% PROCILIA que nous avons rencontré. Les accédants à la propriété bénéficieront d'une TVA sociale au taux de 5,5% et d'un prêt différé du collecteur 1%.

Un plan d'aménagement a été proposé par la société et établi par Monsieur GERING, architecte à EVRY.

La société propose d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée X n° 390 à hauteur de 6083 m2 environ et la commune conservera une emprise de 540 m2 environ sur le chemin rural n°18 des Herses.

Le prix proposé est de 650.000 euros pour 6083 m2.

L'acte de vente prévoira que la société aménage sur le terrain conservé par la commune 18 places de stationnement estimées à 70,000 euros.

Les cessions à intervenir seront réalisées soit directement au profit de la société susmentionnée, soit au profit de SCI dont elle serait gérante.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

CONSIDERANT :

- Que la société URBAPROM souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée X n° 390 à hauteur de 6083 m2 pour y réaliser une opération de 18 maisons individuelles groupées à destination des primo accédants dans le cadre d'un financement PASS-FONCIER.

- Que le terrain a été estimé pour la totalité de la parcelle à la somme de 800,000 euro pour la totalité de la parcelle, soit 120 euro par m2 de sol.

- Que la société URBAPROM propose un prix de 650,000 euro pour la partie du terrain X n° 390 de 6083 m2 ; et que celle ci propose de réaliser sur le terrain conservé par la commune un parking de 18 places pour le cimetière et que ces travaux seront estimés à la somme de 70,000 euro .

- Que, compte tenu de la nature sociale du projet (PASS-FONCIER), la Commune de VERT LE GRAND consent une réduction du prix par rapport à l'estimation des domaines de moins de 10%. Le prix de cession des terrains étant ramené à 720,000 euro payé en numéraire à hauteur de 650,000 euros et par la remise de travaux estimés à 70,000 euro consistant en la réalisation du parking.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1. **constate** que le site des HERSES cadastré X n° 390 de 6623 m2 est affecté au P.O.S. à la construction de logements et que le problème du logement des jeunes ménages doit être pris en compte
2. **décide** la cession du terrain correspondant à ce site, développant une superficie de l'ordre de 6083 m2 environ.
3. **précise** que cette cession interviendra au profit de la société URBAPROM ou d'une société dont elle serait gérante moyennant le prix de 650,000 euro en numéraire et de réalisation de travaux sur la partie conservée par la Commune à hauteur de 70,000 euro ,
4. **autorise**, sous réserve de l'estimation de l'administration des domaines, Le Maire à signer la promesse de vente à intervenir,

25. Travaux d'aménagement de l'église : Dossier de demande de subvention

M. MAEDER présente aux membres du conseil municipal, le dossier préparé par Mme BABICS, architecte chargé de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église.

M. MAEDER rappelle que le conseil général subventionne ce type de travaux.

Montant de la dépense subventionnable : 100 000 euros par an pendant 3 ans.

Il propose que le dossier de rénovation soit découpé en 4 phases de travaux

Une première phase réalisée dès maintenant par la commune, les 3 autres phases faisant l'objet d'un dossier de demande de subvention.

La phase réalisée par la commune est relative aux travaux de lutte contre l'humidité et aux travaux sur la façade nord et le pignon ouest de l'église cette phase est estimée par l'architecte à 183 822 € HT.

Les phases faisant l'objet d'un dossier de demande de subvention sont les suivantes :

- 1^{ère} phase, dossier de subvention 2009 pour réalisation des travaux en 2010 :
- façade sud : consolidation des maçonneries et ravalement, vitraux dépense estimée à 126 986 € HT
- 2^{ème} phase, dossier de subvention 2010 pour réalisation des travaux en 2011 :
- façade est : consolidation des maçonneries et ravalement, vitraux dépense estimée à 115 951 € HT
- 3^{ème} phase, dossier de subvention 2011 pour réalisation des travaux en 2012 :
- sacristie et tour clocher dépense estimée à 312 284 € HT

Après discussion, le conseil municipal, approuve le projet présenté et charge le Maire de déposer une demande de subvention 2009 auprès du conseil général pour les travaux projetés en 2010.

Questions diverses

M. Jean-Claude QUINTARD :

Réponse à une lettre d'AGIR

Condamnation de la municipalité :

Pas de condamnation au fait d'installer un panneau d'affichage sur un trottoir communal, il va en être posé d'autres dans des secteurs de la commune pour une meilleure information des habitants.

Le Préfet attaque la mairie en justice :

En effet, l'état (la préfecture) n'est pas d'accord avec notre maître d'œuvre pour la réfection de la rue de l'Orme (la DDEA) un autre service de l'état pour un problème de notation permettant de choisir les entreprises.

J'ai donc pris un arrêté le 31 août dernier pour désigner un avocat pour nous défendre.

Par ailleurs, je ne regrette pas notre choix d'entreprise considérant la qualité des travaux effectués et payés.

AGIR attaqué par le Maire au frais du contribuable :

Oui, c'est vrai l'association AGIR coûte cher aux contribuables Grandvertois, car la mairie a été obligée d'attaquer le blog de cette association pour diffamation par ailleurs tout le monde a compris (sauf le président d'AGIR) que s'il y a des dommages et intérêts ils viendront dans les caisses de la commune et pas dans celle du Maire ! J'espère que ces dommages et intérêts pourront régler les frais d'avocat.

La deuxième abdication de vos élus :

C'est la loi qui a évolué en matière de marché public de travaux (voir point n° 11 du dernier conseil municipal), ce qui ne m'empêche pas de réunir la commission d'appel d'offre pour des marchés bien moins importants (exemple : CAO réunie les 25 septembre et 6 octobre) et ce sont les élus qui votent les dépenses lors du Conseil Municipal.

Mme Nicole SERGENT :

Les journées du patrimoine ont été riches d'échanges, en dehors de la « visite classique » des échanges ont eu lieu sur les travaux à venir, et la restauration des vitraux. Les Grandvertois ont pu donner leur avis sur le thème des vitraux qui seront créés dans le chœur de l'église. La vitrailliste Isabelle Florès sera présente au salon des artisans qui je le rappelle aura lieu les 17 et 18 octobre prochains.

M. Pierre MARCILLE :

Rappel de la réunion publique sur la révision du P.O.S. et présentation du méthaniseur le MARDI 13 octobre 2009.

M. Xavier LETOT :

Le 4 novembre prochain, sortira en salle le dernier film d'Alain Resnais qui s'intitule : Les Herbes folles. Ce film a retenu notre attention, c'est notamment pour la raison que certaines scènes ont été tournées à Vert Le Grand en Juin 2008.

Mme Marie-Thérèse SALMON-LEMOINE :

Au cimetière : réfection du mur côté champ et, en projet aussi la suppression des deux abris désaffectés à l'intérieur du cimetière.

M. William FOURNIER :

- Soirée Beaujolais 21 novembre 2009

- Noël des enfants 6 décembre 2009

Salle H. Boissière, animation avec un sculpteur de ballons, un spectacle conte musical et un goûter

- Site internet de Vert-le-Grand approche à grands pas, il manque toujours le retour des associations que ce soit pour le livret d'accueil comme pour le site. Il est anormal que les associations ne répondent pas à nos différentes demandes. Je rappelle que les associations ont un devoir de rendre compte et d'information pour les nombreuses subventions qu'elles perçoivent.

M. Bruno NICOLAS :

Le problème de retour d'informations rencontrées avec les associations sera étudié lors de l'attribution des subventions communales.

Je signale un problème au niveau des encombrants. Les administrés qui ont pris rendez-vous auprès de la société qui effectuent le ramassage déposent sur le trottoir leurs « encombrants ». Des personnes faisant preuve d'incivisme rajoutent leurs déchets sur le trottoir. Si bien que lorsque l'entreprise passe pour le ramassage, le cubage autorisé est dépassé et le surplus ou les choses ne pouvant être ramassées (réfrigérateur etc) restent sur le trottoir.

Il y a eu un exercice incendie à l'école. Quelques petites anomalies ont été constatées et seront prises en compte très rapidement.

La Séance est levée à 20 h30